

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BAULE**

**PROCES VERBAL du
CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Patrick ECHEGUT, Maire.

Etaient présent(e)s : M. Patrick ECHEGUT, Mme Joëlle TOUCHARD, Mme Brigitte LASNE DARTIAILH, M. Jacques MAURIN, M. Sylvain GARCIA, Mme Aude VOIEMENT, M. Mickaël PILLET, M. Aurélien BRISSON, Mme Stéphanie DELHOUME, Mme Claire LELAÏT, Mme Véronique CHERIERE,

Etaient absent(e)s excusé(e)s : M. Peter OOSTERLINCK, Mme Pauline BONNET, M. Laurent PINAULT,

Etaient absent(e)s et avaient donné pouvoir : Mme Frédérique LAMAIN à Véronique CHERIERE, M. Olivier GIGOT à M. Aurélien BRISSON, M. Charles BERTRANDO à Sylvain GARCIA, Arnaud BAMBERGER à Mickaël PILLET

A été élu(e) secrétaire de séance : M. Sylvain GARCIA,

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier compte rendu
2. CULTURE : Convention objectifs L'Embouchure
3. COMMANDE PUBLIQUE : Maîtrise d'œuvre parvis RD – avenant au contrat – Tendre Vert
4. COMMANDE PUBLIQUE : PRESTATION CONTROLE PERIODIQUE MATERIELS : avenant pour intégration d'un nouveau matériel
5. EQUIPEMENTS : GIP RECIA : convention de gestion pour la mise en œuvre de prestations numériques mutualisées
6. QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu du dernier conseil municipal a été approuvé.

DELIBERATION 2023 n°1 : CULTURE : Conventlon objectifs L'Embouchure

Dans le cadre de sa politique culturelle, la commune de Baule souhaite encourager et valoriser la création artistique, faciliter la diffusion et favoriser l'accès à la culture. C'est dans ce cadre que la convention d'objectifs avec L'Embouchure a été mise en place en 2019.

M. le Maire rappelle que le dispositif de soutien aux associations culturelles et à la création locale s'articule autour d'une réflexion par secteur en faveur de la permanence artistique sur le territoire autour de lieux de diffusion, de création et d'accompagnement des projets associatifs.

À ce titre, et selon le dispositif de soutien financier aux associations culturelles et à la création locale, la commune vise à accompagner les associations dont l'objet défini dans leurs statuts est en cohérence avec les objectifs de la commune de Baule en matière de politique culturelle.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la commune et l'association L'Embouchure, coopérative culturelle et artistique à laquelle ont adhéré les associations locales suivantes :

- Le festival Baule d'Airs
- Le Carnabaule
- La Corne des Pâtures (guinguette ligérienne)
- La Société Musicale de Baule

Et la compagnie de la Belle Image,

Pour l'année 2023, la subvention versée par la commune à l'association L'Embouchure sera d'un montant de 52 700 euros, scindée en soutien au fonctionnement et soutien dans le cadre du PACT.

Au vu des fiches actions présentées par L'Embouchure, le versement de la subvention est décrit dans la convention sachant qu'il est admis que les subventions versées à l'Embouchure peuvent être reversées aux membres

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal décide à l'unanimité d' :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association L'Embouchure telle que présentée et annexée.

DELIBERATION 2023 n°2 : COMMANDE PUBLIQUE : Maîtrise d'œuvre parvis RD – avenant au contrat – Tendre Vert

il s'agit pour le conseil de valider les honoraires définitives de la maîtrise d'œuvre qui est fonction du cout des travaux qui est désormais fixé à 491 747€ HT. La rémunération étant de 9%, le cout définitif de la mission de maîtrise est donc de 44 257,27€ HT.

Par délibération du 24 février 2022, la commune de Baule a validé le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'études Tendre Vert en vue de l'aménagement du parvis à l'entrée Sud de la commune sur la RD 2152.

Le projet consiste en l'aménagement de la voirie ainsi que du parking pour créer une entrée de ville afin de ralentir la vitesse de circulation et accueillir une voirie supplémentaire pour réguler le flux des véhicules arrivant du Nord de la commune sur la RD.

Le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre a été calculé par l'application du taux à 9% à l'estimation prévisionnelle des travaux dans le programme initial. Ainsi le montant total provisoire de maîtrise d'œuvre est de 35 709,94€ HT

Lors des phases avant-projet sommaire (APS) et aujourd'hui avant-projet détaillé (APD), des évolutions ont été apportées au programme de l'opération et validées par la maîtrise d'ouvrage afin d'améliorer l'ensemble du programme.

En conséquence, l'ensemble des modifications fait évoluer le montant des travaux au stade APD à 491 747, 48 € HT. Le montant en application du taux de rémunération du marché s'élève désormais à 44 257,27€ HT

Il convient donc d'établir un avenant n°1 de + 8 547,33€ HT pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Approuver** les termes de l'avenant n°1 visant à arrêter la rémunération ferme et définitive du maître d'œuvre.
- **Autoriser** M. le Maire à le signer.

DELIBERATION 2023 n°3 : COMMANDE PUBLIQUE : PRESTATION CONTROLE PERIODIQUE MATERIELS : avenant pour intégration d'un nouveau matériel

Monsieur le Maire présente un avenant au contrat de vérification périodique des matériels avec Qualiconsult.

L'objet de l'avenant concerne :

- L'intégration du bras de levage du nouveau véhicule des espaces verts.

La plus-value engendrée atteint le montant de 110€ HT annuel, l'unité. Ce contrôle est obligatoire tous les 6 mois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-dessus visé.

DELIBERATION 2023 n°4 : EQUIPEMENTS : GIP RECIA : convention de gestion pour la mise en œuvre de prestations numériques mutualisées (PNM)

En tant qu'adhérent au GIP RECIA, la commune de Baule a pu profiter de leur expérience sur des solutions mutualisées répondant notamment aux nouveaux services numériques et de l'administration électronique.

Dans ce cadre, il est proposé ici de conventionner à ce sujet afin de disposer de ce service d'accompagnement et de conseil dans la transition numérique et la gestion des installations informatiques.

il s'agit concrètement d'assurer la maintenance du parc informatique communal et de disposer du service mutualisé de soutien informatique pour un cout de 7700€ annuel. La convention a une durée de 1 an renouvelable tacitement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **De valider** les termes de la convention proposée.
- **D'autoriser** M. le Maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES :

- Abattage des peupliers sur ile : une information sera faite, 50 arbres morts, 30 à transformer, c'est du recyclage. Se pose la question de quelle essence d'arbre peut être replantée en fin d'année.
- Micro foret : en raison des aléas climatiques, les travaux sont suspendus et reprendront en mars.
- Astreinte des élus sur les week-end : un point est fait sur le nouveau calendrier, et les attentes des élus.
- installation entreprise : M. le Maire informe de la future installation d'une usine de production dans la zone d'activités à côté d'OCP . Ceci nécessite une adaptation du PLU en raison des hauteurs de bâtiment.
- Calendrier des prochains conseils :
 - o Conseil le jeudi 9 février avant les congés scolaires :
 - o Conseil le 30 mars pour vote CA et BP
 - o Conseil courant mars si besoin.
- SOCIAL : Mme Cherière fait état de remerciement pour la distribution des colis ainsi que des rencontres intergénérationnelles qui ont eu lieu ce mercredi 18 janvier avec les écoles et les élèves de l'IME.
- ORGANISATION REPAS ELUS et AGENTS : un repas sera organisé.

AUCUN AUTRE SUJET N'ÉTANT ABORDÉ, LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EST CLOSE.

SIGNATURE du MAIRE

Le 9/02/2023

Patrick ECHEGUT

SIGNATURE du SECRETAIRE DE SEANCE

Le 9/02/2023

Sylvain GARCIA

